AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION

DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

DU PAYS CŒUR D'HERAULT

N°PAT-2024-CC01-Av1

Entre :

SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault,
ayant son siège au 9 rue de la Lucque – Ecoparc Cœur d'Hérault Bât B – 34725 – Saint André de Sangonis
représenté par son Président, M. Jean-François SOTO,
ci-après désigné « Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault »,

Et :

Terre-Contact
dont le siège est situé 17 rue du Carmel 34150 Gignac
représenté par sa Co-présidente, Mme Myriam GOUPY,
ci-après dénommé « Terre-Contact »

RECU EN PREFECTURE
le 18/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-200017127-20241004-DECS_2024_4

Préambule

Cet avenant fait suite à la convention de coopération N°PAT-2024-CC01 signée le 5/07/2024 entre le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et Terre-Contact ayant pour objet de définir la nature et les conditions du partenariat entre les deux structures dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et plus particulièrement de l'axe 3 « Accès à l'alimentation de qualité pour tou.te.s ».

Dans la continuité de l'animation de réseau engagée entre les acteurs de la solidarité alimentaire sur le Cœur d'Hérault, les deux partenaires ont décidé d'organiser ensemble et en partenariat avec le Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault et l'INRAE une rencontre avec ces acteurs et les élu.e.s du territoire pour valoriser les initiatives et discuter de nouvelles pistes de progrès et de transformation pour faciliter celles-ci.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objectif de définir la nature et les conditions du partenariat entre les deux partenaires dans le cadre de l'organisation de la Journée des Initiatives Alimentaires en Cœur d'Hérault.

Elle détermine :

- leurs objectifs de coopération, les engagements et le rôle de chaque partenaire,
- le contexte, les objectifs, la méthode, les caractéristiques techniques et le calendrier prévisionnel de l'action,
- le montant, les modalités de financement de l'action et les contributions des deux partenaires.

Article 2 : Axes et nouvelle.s action.s de coopération

A travers le présent avenant, les deux partenaires conviennent de prolonger leur coopération dans le cadre de l'axe « Accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s » et de l'action « Animer un partenariat de solidarité alimentaire inter-institutionnel et multi-acteurs avec les habitants ». En particulier, cet avenant permet de valoriser la contribution de Terre-Contact dans l'organisation de la « Journée des Initiatives Alimentaires en Cœur d'Hérault » du 28 juin 2024.

Axe du PAT 3D	« Accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s »
Intitulé de l'action	« Animer un partenariat de solidarité alimentaire inter-institutionnel et multi-acteurs avec les habitants » Sous-action : « Journée des Initiatives Alimentaires en Cœur d'Hérault »
Contexte	Le Cœur d'Hérault fait face à une précarité alimentaire grandissante. Un peu partout sur le territoire, des associations et CCAS portent des initiatives favorisant la solidarité et le vivre ensemble autour de l'alimentation. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial Démocratique, Durable, Décloisonné du Pays Cœur d'Hérault, il a semblé important de renforcer les liens entre ces actrices et acteurs et les élu.es concerné.es par ces situations dans une Journée des

RECU EN PREFECTURE
le 18/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-200017127-20241004-DECS_2024_4

	Initiatives Alimentaires en Cœur d'Hérault. Les objectifs de cette journée sont multiples : - Favoriser le lien entre acteur.ice.s de la solidarité alimentaire et élu.e.s sur le territoire - Sensibiliser à l'enjeu précarité alimentaire sur le territoire et partager ses déterminants - Faire connaître la dynamique départementale et régionale et l'observatoire OBSOALIM - Valoriser les initiatives existantes et porter à connaissance les attentes des habitant.es - Trouver ensemble de nouvelles pistes de progrès et de transformation des constats.
Description de l'action	Pour atteindre ces différents objectifs, nous avons prévu pour cette journée : 1) La création d'une carte des initiatives de solidarité alimentaire présentes sur le territoire 2) La réalisation de 3 grands posters illustrant les initiatives menées sur le territoire sur 3 grandes thématiques autour de l'alimentation : ● Des jardins nourriciers ● Un approvisionnement local ● Cuisiner ensemble et partager un repas 3) Des temps d'échange en petits groupes autour des questions : Quel est mon rôle? Quels sont nos leviers d'action? Quelle réponse territoriale? Quelle est l'étape d'après pour la pérennisation de ces services à la population? 4) Une présentation par Claire Néel, doctorante à l'UMR Innovation sur "l'Accès à l'alimentation de qualité pour tou.te.s" : enjeux de la précarité sur le territoire, observatoire OBSOALIM, leviers locaux 5) La préparation et le partage d'un repas 6) Un temps d'échange avec les associations et CCAS pour aller plus loin en synergie sur le territoire. 7) Une facilitation graphique tout au long de la journée pour illustrer et capitaliser les échanges
Résultats attendus	Sensibilisation et participation des élu.e.s du territoire aux actions en réponse à l'enjeu de la précarité alimentaire, valorisation des initiatives sur le territoire et identification de nouvelles pistes pour avancer collectivement.
Autres partenaires de l'action	- CODEV du Pays Cœur d'Hérault - INRAE - Acteurs de la solidarité alimentaire sur le Cœur d'Hérault
Rôles des deux partenaires	**SYDEL du Pays Cœur d'Hérault :** - Pilotage et coordination de l'action avec les partenaires **Terre-Contact :** - Soutien logistique sur l'organisation de la journée - Participation à la construction et à l'animation de la journée
Référents techniques des deux structures partenaires	**SYDEL du Pays Cœur d'Hérault :** Juliette SERMAGE, chargée de mission agriculture et alimentation **Terre-Contact :** Claire Bernardo, directrice
Budget total de l'action	**7 073 €**

RECU EN PREFECTURE
le 18/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-200017127-20241004-DECS_2024_4

<table>
<tr><td>Montant participation proposée au partenaire pour sa contribution</td><td colspan="4">700 €</td></tr>
<tr><td rowspan="8">Plan de financement de l'action</td><td colspan="2">Dépenses</td><td colspan="2">Recettes</td></tr>
<tr><td>Illustration et graphisme des 3 posters</td><td>2 100 €</td><td rowspan="6">SYDEL du Pays Cœur d'Hérault (Programme TETRAA)</td><td rowspan="6">7 073 €</td></tr>
<tr><td>Impression des 3 posters et de la carte</td><td>173 €</td></tr>
<tr><td>Produits pour le repas</td><td>300 €</td></tr>
<tr><td>Participation des associations</td><td>2 200 €</td></tr>
<tr><td>Facilitation graphique</td><td>900 €</td></tr>
<tr><td>Mise en forme et impression du livrable</td><td>1 400 €</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>7 073 €</td><td>Total</td><td>7 073 €</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="4">Avril à Juin 2024 : Préparation / Construction de la Journée et des posters
28 juin 2024 : Journée des Initiatives Alimentaires
Juillet à Octobre 2024 : Rédaction et mise en page du document illustré issu de la journée.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés</td><td colspan="4">- Nb de réunions de préparation de la Journée des Initiatives
- Nb de participants à la Journée des Initiatives</td></tr>
<tr><td>Valorisation de l'action</td><td colspan="4">Communication liée à la Journée des Initiatives (Juin 2024).
3 posters réalisés dans le cadre de la préparation de la Journée (Mai-Juin 2024).
Document illustré synthétisant les échanges de la Journée (Juillet-Septembre 2024).</td></tr>
</table>

Article 3 : <u>Modalités financières</u>

Dans le cadre du présent avenant, le SYDEL contribue financièrement pour un montant de **700 €.**

3.1 - Modalités de versement

Le montant fixé ci-dessus sera versé intégralement par le SYDEL au partenaire à la signature du présent avenant.

Toutefois, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault pourra exiger du bénéficiaire l'envoi de tout ou partie des pièces comptables complémentaires.

3.2 - Conditions de versement

RECU EN PREFECTURE
le 18/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-200017127-20241004-DECS_2024_4

Les versements sont effectués par mandat administratif sur le compte du Terre-Contact (RIB joint en annexe de la présente convention), après vérification du service fait et envoi de la demande de paiement et des pièces justificatives.

Terre-Contact devra accompagner chaque demande de paiement des pièces justifiant du service fait. Devront impérativement figurer les dates des actions, la date de la demande de paiement, l'identité complète du partenaire.

Les partenaires veillent conjointement à s'acquitter de toutes les obligations légales découlant de subventions attribuées pour la réalisation d'actions conjointes, à conserver et rendre disponible, sur demande de chacun, toutes les pièces justificatives et relatives aux actions communes et à leurs mises en œuvre.

4.3 - Interruption, annulation ou réduction de l'opération

En cas d'annulation, interruption ou réduction de l'opération envisagée sans qu'il y ait eu manquement à tout ou partie des obligations de la présente convention, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault règlera à Terre-Contact, le montant de l'aide correspondant au prorata des dépenses justifiées à la date de l'annulation, de l'interruption ou de la réduction.

Les autres articles de la convention N°PAT-2024-CC01 du 5/07/2024 restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux, le :

Pour Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault	Pour Terre-Contact
Jean-François Soto	Myriam GOUPY
Président	Co-présidente

RECU EN PREFECTURE
le 18/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-200017127-20241004-DECS_2024_4

Annexe : RIB de la structure partenaire

BANQUE POPULAIRE DU SUD

Titulaire du compte/Account holder

ASSOCIATION TERRE CONTACT

RESIDENCE JEAN MOULIN
RUE JEAN MOULIN
34800 CLERMONT L HERAULT

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1660 7002 4488 2211 4789 477	**CCBPFRPPPPG**

Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
16607	**00244**	**88221147894**	**77**	**BPS CLERM.L'HE**

RECU EN PREFECTURE
le 18/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-034-200017127-20241004-DECS_2024_4